

Votre courtier en assurances est  
**MUTUALIB**  
 10 rue de Villiers  
 92300 LEVALLOIS-PERRET  
 0666095858  
 adrienmillet@mutualib.fr  
 ORIAS n° 21002170

Votre assureur par délégation est **ActuData**  
 TSA 86933 - 95144 GROSLAY cedex  
 0666095858  
 production@actudata.fr  
 ORIAS n° 16006094



## VOS GARANTIES SANTÉ FLÉXIBLE REPRÉSENTANT NOTRE SOLUTION CORRESPONDANT À VOS BESOINS ET EXIGENCES

### SOINS COURANTS

Auprès d'un professionnel conventionné ou non	Niveau	Pack
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Chez un généraliste ou un spécialiste (yc indemnité de déplacement) - Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	150% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Chez un généraliste ou un spécialiste (yc indemnité de déplacement) - Non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	130% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Actes de spécialité - Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	150% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Actes de spécialité - Non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	130% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Actes d'imagerie médicale - Adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	150% BR	
Honoraires médicaux (Consultation / visite / consultation en ligne) Actes d'imagerie médicale - Non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	130% BR	
Honoraires paramédicaux : Auxiliaire médicaux	150% BR	
Analyses et examens de laboratoire	150% BR	
Matériel médical : Appareillage et prothèses médicales, hors aides auditives et optique - Petits appareillages	150% BR	
Matériel médical : Appareillage et prothèses médicales, hors aides auditives et optique - Gros appareillages	150% BR	
Frais de transport sanitaire : Remboursée par la Sécurité sociale - hors SMUR (5)	100% BR	
Cures thermales (hors thalassothérapie) : Honoraires, forfaits de surveillance médicale et thermale	100% BR	
Cures thermales (hors thalassothérapie) : Forfait transport et hébergement thermal - forfait global annuel	Néant	200€/an
Médicaments : Médicaments remboursés à 65%	100% BR	
Médicaments : Médicaments remboursés à 30%	150% BR	
Médicaments : Médicaments remboursés à 15%	100% BR	
Médicaments : Vaccins non pris en charge par le régime obligatoire (Grippe A, hépatite A, tiphonoïde, fièvre jaune)	Néant	50€/an
Médicaments : Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	Néant	50€/an
Médecine additionnelle et de prévention limité à 5 séance par an par bénéficiaire (Ostéopathe, Homéopathe, Acupuncteur, Naturopathe, Etiopathe, Diététicien, Chiropracteur, Micro-kinésithérapeute, Podologue, Sophrologue, Luminothérapeute, Hypnothérapeute)	Néant	30€/séance

### EQUIPEMENT D'OPTIQUE (1 monture + 2 verres)

Pour tous les cas de renouvellements, y compris anticipés, se référer aux Conditions générales	Niveau	Pack
Équipement 100% Santé	sans reste à payer (7)	
Équipement autre que 100 % Santé - Equipement complet : 1 monture + 2 verres simples****	150€	100€/an
Équipement autre que 100 % Santé - Equipement complet : 1 monture + 1 verre simple + 1 verre complexe****	230€	200€/an
Équipement autre que 100 % Santé - Equipement complet : 1 monture + 1 verre simple + 1 verre très complexe****	230€	200€/an
Équipement autre que 100 % Santé - Equipement complet : 1 monture + 2 verres complexes ou très complexes****	250€	300€/an
Lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale (4)	115€/an	
Traitements chirurgicaux des troubles visuels (Par bénéficiaire et par oeil)	150€	

### DENTAIRE (2)

Auprès d'un professionnel	Niveau	Pack
Soins et prothèses 100 % Santé** à compter du 01/01/2020 pour les couronnes et bridges et dès le 01/01/2021 pour les autres prothèses du panier dentaire	sans reste à payer (6)	
Soins conservateurs, endodontie, prophylaxie bucco-dentaire	150% BR	
Inlay/onlay	150% BR	
Parodontologie remboursée par la Sécurité sociale	150% BR	
Prothèses autres que 100 % Santé - Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale	150% BR	
Prothèses autres que 100 % Santé - Actes non pris en charge par la Sécurité sociale (prothèses dentaires, implantologie et parodontologie)	160€/an/bénéficiaire	300€/an
Orthodontie (3) Remboursée par la Sécurité sociale	150% BR	
Plafond dentaire - Par an et par bénéficiaire - 24 premiers mois	300€/an et au-delà 100% BR	
Plafond dentaire - Par an et par bénéficiaire à partir du 24 premiers mois	500€/an et au-delà 100% BR	

### HOSPITALISATION CHIRURGICALE (1)

En établissement conventionné ou non	Niveau	Pack
Frais de séjour et fournitures diverses, salle d'opération - soins pré et post opératoires en établissement conventionné	100% FR	
Frais de séjour et fournitures diverses, salle d'opération - soins pré et post opératoires en établissement non conventionné	100% BR	
Honoraires : Praticien adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	150% BR	50%
Honoraires : Praticien non adhérent aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée*	130% BR	20%
Forfait journalier hospitalier	100% FR	
Chambre particulière par nuitée limité à 30 nuitées par an	50€	25€
Lit d'accompagnement par nuitée limité à 30 nuitées par an	10€	25€

### AIDE AUDITIVE OU ÉQUIPEMENT PAR OREILLE

	Niveau	Pack
Jusqu'au 31/12/2020 : Prothèses auditives prises en charge par la SS	150% BR	
Jusqu'au 31/12/2020 : Entretien appareillage auditifs	150% BR	
Équipement 100 % Santé** (classe I****) - Renouvellement par appareil tous les 4 ans	sans reste à payer (7)	
Équipement autre que 100 % Santé - Prothèses auditives prises en charge par la Sécurité sociale (limité à 1700€ TTC par aide auditive (hors accessoires) y compris le remboursement de la Sécurité sociale) - Bénéficiaire dont l'âge est > à 20 ans	150% BR	200€/an
Équipement autre que 100 % Santé - Prothèses auditives prises en charge par la Sécurité sociale (limité à 1700€ TTC par aide auditive (hors accessoires) y compris le remboursement de la Sécurité sociale) - Bénéficiaire dont l'âge est <= à 20 ans ou atteint de cécité	150% BR dans la limite de 1700€ par oreille	200€/an
Équipement autre que 100 % Santé - Prothèses auditives prises en charge par la Sécurité sociale (limité à 1700€ TTC par aide auditive (hors accessoires) y compris le remboursement de la Sécurité sociale) - Entretien appareillage auditifs	150% BR	

**Assureur** : Acheel • 128 rue La Boétie • 75008 Paris – SIREN 879605350 • Société Anonyme au capital de 46 812,48 euros • Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR, 4 Place de Budapest CS 92459, 75436 Paris)

Étude personnalisée du 11/06/2023 - 2 / 3

**ActuData SAS** de courtage au capital de 20 000 euros. Siège social 205 AV GEORGES CLEMENCEAU 92000 NANTERRE. Tel : 01 85 11 05 81  
 RCS de Nanterre B 812 893 295. N° ORIAS : 16006094 (<https://www.oriass.fr/>) - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière (articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances)  
 Sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (<https://acpr.banque-france.fr/>)  
 Exerce son activité selon les dispositions de l'article L 512-2, II, b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande  
**Réclamation** : Service réclamation, TSA 86933 - 95144 GROSLAY cedex  
**Médiation** : Dans le cas où le service réclamation ne vous aurait pas apporté de réponse satisfaisante, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance à l'adresse suivante :  
 La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09 ou [le.mediateur@mediation-assurance.org](mailto:le.mediateur@mediation-assurance.org)